

D.2025.02.14.1.1

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 14 février 2025

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE
1.1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze février à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du dix février deux mille vingt-cinq, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix février deux mille vingt-cinq.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	NOUVEL Honoré
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MOUDENC Jean Luc, représenté par Mme LAIGNEAU

ROUGÉ Michel, représenté par M. NOUVEL

SUAUD Thierry, représenté par M. SUTRA

URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CAUBET Bruno
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DENOUVION Victor
DOITTAU Véronique

DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François

RODRIGUES Patrice
ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 5

Votants : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit intervenir en comité syndical du SMEAT. Ce débat est préalable au vote du budget primitif, qui doit avoir lieu dans un délai maximum de 10 semaines à la suite de ce DOB.

Le rapport d'orientation budgétaire, base du débat et développé ci-dessous, s'articule comme suit :

- Le rappel des principaux éléments de l'exercice budgétaire 2024.
- La feuille de route 2025 de la collectivité.
- La contribution des collectivités membres, selon les modalités décrites à l'article 13 des statuts du SMEAT.
- Les grands équilibres budgétaires pour l'année 2025 nécessaires à la réalisation de la feuille de route proposée.
- Les engagements pluriannuels et la projection budgétaire.
- La structure et gestion de la dette.
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel.
- Le rapport de développement durable.

➤ **1/ Le rappel des principaux éléments de l'exercice budgétaire 2024.**

Le Comité Syndical du 9 février 2024 a voté un budget équilibré :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement d'un montant de 772 600 euros.
- En dépenses et en recettes d'investissement d'un montant de 43 337,45 euros.

Ce budget a permis :

- D'assurer le fonctionnement du SMEAT : loyer, charges locatives, charges salariales, équipements informatiques et bureautiques, énergie, formation des agents.
- De mener la mise en œuvre du SCoT et de sa révision : frais de conseil juridique, appui technique de l'AUAT, adhésion à la Fédération des SCoT.
- D'organiser la Commission Prospective Economique, avec une nouvelle mission d'accompagnement confiée à un chercheur – économiste.
- D'installer les groupes de travail « Cohérence Urbanisme Mobilités » et « Territoire stratégique secteur aéroportuaire ».
- De bénéficier du socle partenarial proposé par l'AUAT.

Il n'a pas été nécessaire de proposer un budget supplémentaire, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ayant été maîtrisées. Deux décisions modificatives ont été votées lors des séances du Comité Syndical des 13 mai 2024 et 19 décembre 2024 afin de corriger des erreurs matérielles à la suite de l'évolution de la nomenclature budgétaire :

- D'une part de corriger la fonction de certaines inscriptions budgétaires tant en section de fonctionnement que d'investissement, sans incidence sur le montant du budget.
- D'autre part de corriger des erreurs matérielles de report d'amortissement, induisant une évolution du budget :
 - Augmentation de la section de fonctionnement de 300 euros
 - Augmentation de la section d'investissement de 3 780 euros.

Le budget 2024 a été clôturé le 31 décembre 2024 comme suit :

- 772 900 euros en fonctionnement (au lieu de 772 600 euros).
- 47 117,55 en investissement (au lieu de 43 337,55 euros).

Pour rappel les précédents budgets depuis 2019 étaient les suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	1 022 718€	783 795 €	755 000 €	882 300 €	867 200 €	772 900 €
Investissement	59 846 €	57 995 €	57 550 €	36 500 €	39 000 €	47 117 €

➤ **2/ La feuille de route 2025 de la collectivité.**

En sa qualité de syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la Grande agglomération toulousaine, le SMEAT assure (cf. statuts) une mission d'information, de réflexion, de concertation en vue de tendre vers une harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, incluant le développement commercial, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements.

Les activités du syndicat doivent s'inscrire dans ces missions, en prenant appui sur les ressources internes, sur les compétences des intercommunalités membres, sur l'AUAT dans le cadre d'un programme partenarial, sur d'autres prestataires extérieurs selon des cahiers des charges définis.

Pour l'année 2025, sous réserve du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget primitif 2025, il est proposé une feuille de route répondant au fonctionnement et à l'organisation de la collectivité, à l'harmonisation des politiques publiques sur les objets d'un SCoT et à l'objectif d'arrêt du projet de révision du SCoT :

- Concernant le fonctionnement de la collectivité :
 - Accompagnement des agents dans leurs besoins de formation liés à leurs évolutions professionnelles (dématérialisation des procédures, évolution du cadre juridique, adaptation aux logiciels métiers).
 - Sécurisation de l'environnement informatique : dispositif préventif contre les cyberattaques (plan de continuité d'activités), adaptation des logiciels métiers (comptabilité, paye, transmission des actes administratifs, cartographie, visio).
- Concernant l'organisation de la collectivité :
 - Révision des statuts du syndicat pour une mise en place d'une nouvelle organisation du Comité Syndical et du Bureau lors du renouvellement 2026 des instances.
 - Institutionnalisation de la commission prospective économique, avec notamment l'engagement d'un échange avec les représentants du monde économique et le renouvellement d'une mission d'accompagnement.
 - Structuration d'études prospectives sur les sujets de la « Transition Ecologique et Energétique », de la « Cohérence Urbanisme Mobilité », et sur le « Territoire Stratégique Secteur Aéroportuaire ».
 - Inscription du SMEAT dans les démarches d'intérêt majeur et d'échelle d'agglomération, par exemple les études multimodales prospectives, le schéma express régional métropolitain, le plan de protection de l'atmosphère.
 - Echange administratif avec les SCoT limitrophes.
- Concernant les missions d'études de la collectivité :
 - Poursuite du suivi et de l'évaluation du SCoT en vigueur.
 - Participation aux travaux de l'InterSCoT.

- Concernant la révision du SCoT :
 - Formalisation et finalisation des pièces constitutives d'un SCoT.
 - Conduite de la phase de concertation avec les intercommunalités membres du SMEAT, avec le grand public, avec les personnes publiques associées et consultées.
 - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision.
 - Consultation des personnes publiques associées et consultées.
 - Par anticipation préparation de la procédure d'enquête publique.

La réalisation de cette feuille de route nécessite l'élaboration d'un budget de fonctionnement équilibré et sincère entre recettes et dépenses.

➤ **3/ La contribution des collectivités membres, selon les modalités décrites à l'article 13 des statuts du SMEAT.**

Le budget du SMEAT est essentiellement porté par ses collectivités membres. Les ressources externes sont exceptionnelles et correspondent principalement à des dotations versées par l'Etat dans le cadre de la révision du SCoT.

L'article 13 des statuts du SMEAT prévoit que la contribution des collectivités membres soit répartie à 50 % au prorata de la population DGF de chaque collectivité membre et à 50 % au prorata du potentiel fiscal de chaque collectivité membre.

Les précédentes contributions depuis 2019 des intercommunalités membres sont les suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Toulouse Métropole	581 653 €	517 891 €	477 263 €	517 851 €	495 786 €	495 048 €
Muretain Agglo	69 485 €	61 565 €	56 689 €	60 640 €	54 545 €	55 027 €
Sicoval	49 652 €	44 163 €	41 322 €	44 859 €	40 342 €	40 393 €
Grand Ouest Toulousain	19 305 €	17 534 €	16 495 €	17 737 €	16 174 €	16 307 €
Coteaux Bellevue	9 905 €	8 847 €	8 231 €	8 910 €	8 153 €	8 225 €
TOTAL	730 000 €	650 000 €	600 000 €	650 000 €	615 000 €	615 000 €

Par courrier en date du 26 février 2024, le SMEAT a informé ses collectivités membres que le montant de la contribution devrait tendre pour les prochaines années vers une fourchette base de 650 000 à haute de 700 000 euros, au regard des nécessités suivantes :

- Les besoins de fonctionnement de la collectivité.
- L'évolution du positionnement du SMEAT pour assurer une bonne mise en œuvre du SCoT et la réalisation des travaux liés à l'harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements (en accord avec les statuts du SMEAT).

L'estimation de l'évolution de la contribution des collectivités membres du SMEAT a été faite sur le constat, depuis plusieurs exercices budgétaires, de la diminution régulière de la contribution des collectivités membres et, mécaniquement, de la diminution du montant de report des excédents du budget de fonctionnement.

Les simulations de contribution des collectivités produisent les résultats suivants :

- Simulation à 650 000 euros :

NOM L'EPCI	POPULATION DGF 2024	TAUX A (Pop/tot)	$\alpha = 50\%$ contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2024	TAUX B (potentiel/total)	$b = 50\%$ contrib x taux B	CONTRIB. 2025 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	843 040	74,65%	242 610 €	667 727 168	85,79%	278 808 €	521 418 €
LE MURETAIN AGGLO	129 536	11,47%	37 278 €	49 487 817	6,36%	20 664 €	57 941 €
SICOVAL	85 529	7,57%	24 614 €	43 847 138	5,63%	18 308 €	42 922 €
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	49 688	4,40%	14 299 €	11 552 225	1,48%	4 824 €	19 123 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE	21 543	1,91%	6 200 €	5 738 978	0,74%	2 396 €	8 596 €
TOTAL	1 129 336	100,00%	325 000 €	778 353 326	100,00%	325 000 €	650 000,00 €

- Simulation à 700 000 euros :

NOM L'EPCI	POPULATION DGF 2024	TAUX A (Pop/tot)	$\alpha = 50\%$ contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2024	TAUX B (potentiel/total)	$b = 50\%$ contrib x taux B	CONTRIB. 2025 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	843 040	74,65%	261 272 €	667 727 168	85,79%	300 255 €	561 527 €
LE MURETAIN AGGLO	129 536	11,47%	40 145 €	49 487 817	6,36%	22 253 €	62 398 €
SICOVAL	85 529	7,57%	26 507 €	43 847 138	5,63%	19 717 €	46 223 €
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	49 688	4,40%	15 399 €	11 552 225	1,48%	5 195 €	20 594 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE	21 543	1,91%	6 677 €	5 738 978	0,74%	2 581 €	9 257 €
TOTAL	1 129 336	100,00%	350 000 €	778 353 326	100,00%	350 000 €	700 000,00 €

Soit :

- + 35 000 euros pour la simulation à 650 000 euros par rapport à la contribution de 2024 qui était de 615 000 euros.
- + 50 000 euros pour la simulation à 700 000 euros et + 85 000 euros par rapport à la contribution de 2024 qui était de 615 000 euros.

Soit pour information une répartition de la contribution par intercommunalités membres :

	Contribution 2024	Simulation 650 000 €	Delta 615 000 € / 650 000 €	Simulation 700 000 €	Delta 700 000 € / 650 000 €	Delta 615 000 € / 700 000 €
Toulouse Métropole	495 048 €	521 418 €	+ 26 370 €	561 527 €	+ 40 109 €	+ 66 479 €
Muretain Agglo	55 027 €	57 941 €	+ 2 914 €	62 398 €	+ 4 457 €	+ 7 371 €
Sicoval	40 393 €	42 922 €	+ 2 529 €	46 223 €	+ 3 301 €	+ 5 830 €
Grand Ouest Toulousain	16 307 €	19 123 €	+ 2 816 €	20 594 €	+ 1 471 €	+ 4 287 €
Coteaux Bellevue	8 225 €	8 596 €	+ 371 €	9 257 €	+ 661 €	+ 1 032 €
Total	615 000 €	650 000 €	+ 35 000 €	700 000 €	+ 50 000 €	+ 85 000 €

4 / Les grands équilibres budgétaires pour l'année 2025 nécessaires à la réalisation de la feuille de route proposée.

Afin de permettre la réalisation de la feuille de route proposée pour 2025 (cf. chapitre 2 de la présente délibération), il convient de présenter les principaux éléments de l'équilibre général de l'exercice budgétaire 2025.

Les propositions ci-dessous résultent d'une analyse du budget 2024 réalisé au 31 décembre 2024. La production du compte financier unique en début 2025 (en lieu et place des comptes administratifs et de gestion) permettra d'ajuster le budget primitif qui sera soumis au vote du Comité Syndical.

En considérant la réalisation de la feuille de route telle que proposée, les dépenses pour la section de fonctionnement sont estimées comme suit (cf. annexe 1) :

- 101 650 euros de charges de gestion générale comportant notamment :
 - 1 400 euros pour l'énergie et les fournitures administratives.
 - 69 250 euros de services extérieurs dont : 22 000 euros de contrats de prestation de service (médiation réunions publiques du SCoT, AMO Commission Prospective Economique, services informatiques, contrat photocopieur, licences et assistances logiciels métiers) ; 23 800 euros de loyers et 19 500 euros de charges locatives.
 - 31 000 euros d'autres services extérieurs dont notamment 10 000 euros pour la prestation de conseil juridique et 4 400 euros pour l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT.
- 252 420 euros pour l'ensemble des charges de personnels
- 417 110 euros pour les autres charges de gestion courante dont 415 000 euros de subvention AUAT (programme partenarial triennal 2024/2026).
- 9 650 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Il est précisé parmi ces dépenses :

- Des économies à faire sur certains postes :
 - Pour les charges de gestion générale : fournitures administratives, locations mobilières, frais de colloques et séminaires, frais d'actes et contentieux, frais de publicité et relations publiques, frais de missions des agents.
 - Pour les charges de personnel : indemnité stagiaire, cotisation œuvres sociales, médecine du travail.
 - Pour les autres charges : frais de déplacement des élus.
- Deux engagements pluriannuels :
 - D'une part le nouveau bail des locaux du SMEAT, pour 6 ans sur la période 2024/2030.
 - D'autre part le programme triennal SMEAT/AUAT sur la période 2024/2026.

Soit un besoin de fonctionnement estimé à hauteur de 780 940 euros pour assurer le fonctionnement de la collectivité et mettre en œuvre la feuille de route.

Les recettes estimées de fonctionnement permettant de couvrir les dépenses sont :

- 48 938,28 euros de report d'excédent de fonctionnement (estimation CFU 2024).
- 2 000 euros de fonds de compensation du SFT (estimation CFU 2024).
- 0 euro de dotation de fonctionnement apporté par l'Etat au titre des documents d'urbanisme.
 - Le SMEAT a bénéficié d'une dotation de fonctionnement apportée par l'Etat au titre de la révision du SCoT de 100 000 euros et il n'est pas prévu qu'une nouvelle dotation de fonctionnement soit versée.
- La contribution des collectivités membres.
 - Pour cette dernière, afin de permettre un équilibre entre dépenses et recettes de fonctionnement, un appel à contribution à hauteur de 730 000 euros serait nécessaire, avec la répartition suivante :

NOM L'EPCI	POPULATION DGF 2024	TAUX A (Pop/tot)	a =50% contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2024	TAUX B (potentiel/total)	b = 50% contrib x taux B	CONTRIB. 2025 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	843 040	74,65%	272 469 €	667 727 168	85,79%	313 123 €	585 593 €
LE MURETAIN AGGLO	129 536	11,47%	41 866 €	49 487 817	6,36%	23 207 €	65 073 €
SICOVAL	85 529	7,57%	27 643 €	43 847 138	5,63%	20 562 €	48 204 €
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	49 688	4,40%	16 059 €	11 552 225	1,48%	5 417 €	21 476 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE	21 543	1,91%	6 963 €	5 738 978	0,74%	2 691 €	9 654 €
TOTAL	1 129 336	100,00%	365 000 €	778 353 326	100,00%	365 000 €	730 000,00 €
Cotisation globale		730 000 €					

Aussi la préparation du budget 2025 questionne le pilotage de la section de fonctionnement du budget du SMEAT :

- Considérant les dépenses de fonctionnement, dans la poursuite des activités et travaux du SMEAT menées les années précédentes et le respect des engagements pluriannuels, il faudrait un engagement des collectivités membres à hauteur de 730 000 euros (cf. annexe 1 avec en orange les lignes budgétaires réduites) pour l'année 2025.
- Considérant les recettes de fonctionnement :
 - Sur la base d'une contribution des collectivités membres de 650 000 euros répondant à la fourchette base indiquée dans le courrier du 26 février 2024, le SMEAT devra réduire davantage ses dépenses sur certains postes et ne sera pas en mesure de tenir l'engagement du programme partenarial mené avec l'AUAT, qui serait réduit à hauteur de 344 000 euros (cf. annexe 2 avec en orange les lignes budgétaires impactées) :
 - Réduction de certaines charges de gestion générale : fournitures administratives, locations mobilières, frais de colloques et séminaires, frais d'actes et contentieux, frais de publicité et relations publiques, frais de missions des agents.
 - Réduction de certaines charges de personnel : indemnité stagiaire, cotisation œuvres sociales, médecine du travail.



- Réduction d'autres charges : frais de déplacement des élus.
- Réduction du contenu du programme de travail AUAT : pas d'engagement du programme d'études prospectives sur des sujets stratégiques tels que la transition écologique et énergétique ou la cohérence urbanisme mobilité, pas de contribution à la réflexion menée par l'Etat sur le secteur stratégique de la plateforme aéroportuaire.
- Pour la fourchette haute de 700 000 euros, le montant alloué au programme de travail mené avec l'AUAT serait de 394 000 euros (cf. annexe 3 avec en orange les lignes budgétaires impactées).

De fait le SMEAT ne disposera pas pleinement des moyens lui permettant d'accomplir sa mission d'harmonisation des politiques publiques telles que définie dans ses statuts. Ses travaux pourraient en grande partie être limités au SCoT et au fonctionnement de la commission prospective économique. Les travaux plus stratégiques sur la transition écologique et énergétique, sur la cohérence urbanisme mobilité ne pourraient pas être engagés, alors qu'ils présentent un intérêt majeur pour accompagner les politiques publiques du SMEAT et de ses collectivités membres.

Il est rappelé que le SMEAT prend quasi uniquement appui sur les ressources et compétences de l'AUAT pour ses besoins d'études, de suivi et de révision du SCoT, tout en pouvant faire appel, pour des besoins d'études particulières, à d'autres structures (par exemple la Chambre d'agriculture pour les études sur la valeur agronomique des sols). Cela permet d'assurer une continuité dans la connaissance du sujet et des méthodes appliquées, dans le partage entre collectivités membres du SMEAT de la connaissance du fonctionnement du territoire et de l'harmonisation de certaines politiques publiques sur des thématiques communes (par exemple la mobilité, les plans climat-air-énergie, le développement économique, ...).

Un positionnement du Bureau est nécessaire, considérant plusieurs scénarios :

- Vote d'un budget primitif avec une contribution des collectivités de 650 000 euros répondant à une réalisation partielle du programme partenarial mené avec l'AUAT : travaux InterSCoT, suivi et révision du SCoT, commission prospective économique, communication.
- Vote d'un budget primitif puis d'un budget supplémentaire répondant au démarrage de travaux et d'études prospectives sur les sujets stratégiques de transition écologique et de cohérence urbanisme mobilité (cf. chapitre 3 de la présente note).
- Recherche de financements complémentaires et optimisation du budget d'investissement (ligne Etudes notamment).
- Gestion adaptée des dépenses de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, sont estimés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire :

- En recettes : 48 503,83 euros dont :
 - 38 018,83 euros d'excédent d'investissement reporté.
 - 9 650 euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections.
 - 835 euros de FCTVA.
- En dépenses : 48 503,83 euros dont :
 - 32 088,83 euros d'immobilisations incorporelles dont :
 - 27 500 euros d'éventuels besoins d'études.
 - 4 588,83 euros de logiciels et site internet.
 - 16 415 euros d'immobilisations corporelles dont :
 - 11 815 euros affectés au remplacement des appareils de chauffage / climatisation en cas de nécessité.

- 2 000 euros affectés au remplacement des matériels informatiques en cas de nécessité.
- 2 000 euros affectés à l'acquisition d'un mobilier de sécurité.

➤ **5/ Une projection budgétaire 2026/2032 pour mieux définir les engagements pluriannuels**

Afin de maîtriser le fonctionnement du syndicat, un exercice de projection budgétaire 2025/2032 est amorcé. Cet exercice repose sur des hypothèses qui pourront être ajustées en tant que de besoin (évolution législative des rémunérations et des charges sociales et patronales, coûts de services extérieurs, ressources humaines du SMEAT, programme de travail AUAT).

Il a pour objectif d'identifier les évolutions des dépenses de fonctionnement sur cette période et de déterminer les lignes directrices de l'évolution des recettes de fonctionnement. Il doit également intégrer les engagements pluriannuels de la collectivité.

Dans ce cadre, il faut prendre en compte que certaines recettes de fonctionnement évoluent et varient en fonction de leur nature :

- Un fonds de compensation du supplément familial de traitement qui diminue et qui deviendra à terme une dépense.
- Une dotation de l'Etat attribuée généralement en cas de révision du SCoT.
- Un report des excédents des recettes de fonctionnement en diminution et qui ne compensera plus dès 2026 la diminution de la contribution des collectivités membres.

Les estimations aboutissent au premier résultat suivant qui reste à consolider :

Dépenses de fonctionnement	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Charges et gestion générale								
achat et variation des stoks	1400	1450	1500	1600	1700	1800	1900	2000
services extérieurs	61550	83000	65000	67500	72000	74500	80000	83000
<i>dont prestations</i>	15350	36000	16000	16000	18000	18000	20000	20000
<i>dont loyers et charges</i>	43200	44000	45500	47500	50000	52500	55000	58000
autres services extérieurs	29900	32000	34000	36000	38000	40000	42000	44000
Charges de personnel	252420	255000	258 000	261 000	264 000	267 000	270 000	273 000
Autres charges de gestion courante (dont AUAT)	346018	417110	400 000	400 000	400 000	400 000	400000	400 000
Opérations d'ordre de transfert entre section	9650	9300	2500	900	150	150	150	150
TOTAL	700938	797860	761000	767000	775850	783450	794050	802150

Recettes de fonctionnement	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Compensation SFT	2000	1000	0	0	0	0	0	0
Contribution EPCI	650000	700 000						
Autres produits (DGDU)	0	0	0	0	0	0	0	0
Report excédent	48938	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	700938	701000	0	0	0	0	0	0

Besoin de contribution aux recettes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Capacité estimée		-96860	-761000	-767000	-775850	-783450	-794050	-802150

Dans cet exercice de prospective budgétaire, il faut souligner les points suivants :

- Pour les recettes de fonctionnement et d'investissement :
 - o Un besoin de consolidation des modalités de contribution des collectivités membres, avec une évolution progressive du montant de cette contribution, afin de réaliser pleinement la mise en œuvre du SCoT et les travaux prospectifs.
 - o Un travail sur les possibilités de report des excédents.
 - o Un travail sur les avantages et inconvénients d'une inscription d'une partie du programme partenarial de l'AUAT en dépenses d'investissement.
 - o La recherche d'autres recettes de fonctionnement possibles.

- Pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, des postes pour lesquels il sera nécessaire d'avoir une attention particulière dans les années à venir :
 - o La gestion des services extérieurs dont le loyer et les charges locatives.
 - o Les frais d'énergie et de télécommunication.
 - o Les prestations de services et rémunération d'intermédiaires et honoraires.
 - o La durée des amortissements.

Pour 2026, il sera nécessaire de préparer le DOB et le BP dès la fin de l'année 2025 afin d'assurer la trésorerie nécessaire pour le fonctionnement budgétaire du premier trimestre 2026.

Il est à noter également que la procédure d'enquête publique devra être provisionnée en prévoyant l'usage d'une plateforme dématérialisée, les publicités et affichages réglementaires, l'indemnisation des membres de la commission d'enquête publique.

➤ **6 / La structure et gestion de la dette.**

Il est précisé que le SMEAT n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière. Aucun engagement de ce type n'est à envisager pour 2025.

Eléments du bilan du SMEAT

- Crédits de trésorerie : néant (aucun engagement).
- Autres types d'emprunt : néant (aucun engagement).

Engagements hors bilan :

- Emprunts garantis par le SMEAT : néant (aucun engagement).
- Contrats de crédit-bail : néant (aucun engagement).
- Autres types d'engagement hors bilan : néant (aucun engagement).

➤ **7/ La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel.**

Le SMEAT emploie 3 agents à temps complet :

- Deux agents de catégorie A :
 - o Un agent de grade d'ingénieur en chef, filière technique.
 - o Un agent de grade Attaché Territorial principal, filière administrative.
- Un agent de catégorie B, grade rédacteur principal 1^{ère} classe, filière administrative.

L'année 2024 a été marqué :

- Par le départ à la retraite d'un agent de catégorie A, grade d'Administrateur Territorial hors classe, en novembre 2024, en disponibilité depuis mai 2023.
- Par le départ à la retraite d'un agent de catégorie A, grade d'Ingénieur Territorial.
- Par le recrutement d'un agent de catégorie A, grade d'Attaché Territorial principal.

Pour 2025, la structure du personnel restera stable à 3 postes pourvus, avec des dépenses de fonctionnement liées aux ressources humaines en légère augmentation par rapport à 2024, considérant :

- Les évolutions d'échelon et de grade.
- Le maintien à niveau des avantages (titres restaurants et mutuelles Santé et Prévoyance si labellisées).
- L'augmentation des charges patronales.
- L'accueil d'un stagiaire de niveau Master 2 en aménagement du territoire et urbanisme.

Le tableau des emplois est le suivant :

Emplois	Emplois créés en N - 2025	Emplois supprimés en N - 2025	Emplois pourvus 2025	Emplois vacants 2025
A				
Administrateur	1	1		
Attaché Principal	1		1	
Attaché territorial	1			1
Ingénieur en chef	1		1	
Ingénieur principal	1	1		
Ingénieur	1			1
B				
Rédacteur principal	1		1	
Total général	7	2	3	2

Les dépenses de personnel sont basées sur :

- La rémunération des agents comportant le traitement indiciaire, l'IFSE et la CIA, en application des délibérations D.4.2 du 12 décembre 2022 et D.2023.12.04.2.4 du 13 décembre 2023.
- La contribution de l'employeur aux prestations santé et prévoyance des agents, en application des modalités de la délibération D.2023.07.11.4.3 du 11 juillet 2023.
- L'attribution des titres restaurants, selon les modalités de la délibération D.2023.12.04.2.1 du 13 décembre 2023.

Les agents ne bénéficient pas d'avantages en nature.

En ce qui concerne l'organisation et le temps de travail, celui-ci est géré selon les modalités de la délibération D.2024.12.19.2.1 du 19 décembre 2024.

➤ 8/ Le rapport de développement durable

Concernant l'action publique du SMEAT conduite au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable, ainsi que des orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation, les actions et mesures suivantes peuvent être citées :

- La prestation d'entretien des locaux du SMEAT à un organisme bénéficiant de la certification AFNOR Eco label.



- L'usage de carte de transport Tisséo pour les déplacements à Toulouse et une adhésion à venir à VéloToulouse.
- L'inscription à la section « dépenses d'investissement » d'un budget nécessaire au remplacement des ventilo-convecteurs et des éclairages moins consommateurs d'énergie.
- La pratique du tri du papier, du carton, des cartouches d'encre via la mise à disposition par le gérant du bâtiment de conteneurs adaptés.
- L'achat de papier certifié recyclé ou issu de production forestière gérée durablement (label FSC ou PEFC).

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2025, sur la base des éléments ci-dessus présentés, et de confirmer pour 2025 le besoin d'établir le budget primitif 2025 avec une contribution des collectivités membres à hauteur de 650 000 euros afin de permettre le fonctionnement de la collectivité.

Il est précisé que l'appel à versement de la contribution des collectivités membres du SMEAT se fera immédiatement à la suite du vote du budget primitif 2025 afin d'assurer, en termes de trésorerie, le bon fonctionnement du SMEAT pour les premiers mois de l'année 2025.

En outre, il sera nécessaire de préparer le DOB et le BP 2026 dès la fin de l'année 2025 afin d'assurer la trésorerie nécessaire pour le fonctionnement budgétaire du premier trimestre 2026.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2025.

ARTICLE 2 : APPELLE pour 2025 une contribution des collectivités membres à hauteur de 650 000 euros afin d'établir le budget primitif 2025.

ARTICLE 3 : INDIQUE que les collectivités membres seront appelées à verser dès l'approbation du budget primitif 2025 le montant de leur cotisation afin d'assurer le fonctionnement du SMEAT.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour

Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente

Annette LAIGNEAU





ANNEXE1 ESTIMATION BP 2025

ID : 031-253102388-20250214-D_240214_1_1-DE

COMPTES		DEPENSES FONCTIONNEMENT			Observations
MSZ	LIBELLE	BP-DW1+ DW2 2 024	CFJ 2 024	BP 2 025	
01	Charges de services généraux	67 700,00	74 256,97	101 700,00	
02	Achats non matériels divers	2 550,00	1 310,15	1 400,00	
03	Achats non matériels de matériels et fournitures	1 200,00	1 300,15	4 000,00	
0302	Énergie	750,00	924,80	1 000,00	Abonnement EDF consommation électrique
0303	Fournitures de bureau	450,00	375,35	150,00	
04	Services extérieurs	45 300,00	45 244,17	57 250,00	
041	Contrats de prestation de services	11 000,00	11 000,00	22 000,00	Abonnement de logiciels bureautiques (MS Office, Adobe Creative Cloud, Microsoft Dynamics 365) + prestation informatique (1 700) + Contrat support (1 000) + Logiciels métiers (1 000)
042	Location de locaux, d'équipements	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
043	Location de matériel	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
044	Charges locatives	12 000,00	14 746,60	16 000,00	Logement du maire
045	Entretien et réparation	500,00	100,00	500,00	
045020	Entretien de véhicules	500,00	100,00	500,00	
046	Informations	200,00	497,00	400,00	
0461	Multimédia	2 000,00	497,00	800,00	
0462	Autres	2 000,00	1 497,00	2 000,00	
046201	Assurance habitation (maire)	500,00	497,00	1 000,00	
046202	Assurance responsabilité civile	500,00	500,00	500,00	
046203	Assurance responsabilité civile professionnelle	1 000,00	497,00	500,00	
046204	Autres assurances	500,00	500,00	500,00	
07	Autres services extérieurs	34 000,00	34 119,87	41 000,00	
0702	Régime d'achat de fournitures et de matériel	15 000,00	15 000,00	10 000,00	
0703	Services de conseil	15 000,00	19 119,87	31 000,00	Contrat de conseil juridique
08	Publicité, publications, relations publiques	4 500,00	7 000,15	3 000,00	
0801	Publicité et relations publiques	1 000,00	200,10	1 000,00	Annuaire municipal
0802	Publications	2 000,00	6 800,05	1 000,00	Abonnement presse
0803	Publications, journaux et revues	1 500,00	1 000,00	1 000,00	
09	Entretien et réparation	2 000,00	300,00	2 000,00	
0901	Logiciels, abonnements, mises à jour	2 000,00	300,00	2 000,00	
0902	Maintenance et réparations de matériel	0,00	0,00	0,00	
0903	Frais de déplacement	0,00	0,00	0,00	
0904	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0905	Frais de restauration	0,00	0,00	0,00	
0906	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0907	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0908	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0909	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0910	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0911	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0912	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0913	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0914	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0915	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0916	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0917	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0918	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0919	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0920	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0921	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0922	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0923	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0924	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0925	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0926	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0927	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0928	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0929	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0930	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0931	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0932	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0933	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0934	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0935	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0936	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0937	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0938	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0939	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0940	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0941	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0942	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0943	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0944	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0945	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0946	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0947	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0948	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0949	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0950	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0951	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0952	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0953	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0954	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0955	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0956	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0957	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0958	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0959	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0960	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0961	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0962	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0963	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0964	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0965	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0966	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0967	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0968	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0969	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0970	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0971	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0972	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0973	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0974	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0975	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0976	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0977	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0978	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0979	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0980	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0981	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0982	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0983	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0984	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0985	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0986	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0987	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0988	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0989	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0990	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0991	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0992	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0993	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0994	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0995	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0996	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0997	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0998	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
0999	Frais de transport	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		772 900,00	720 959,84	700 930,00	

COMPTES		RECETTES FONCTIONNEMENT			Observations
MSZ	LIBELLE	BP-DW1+ DW2 2 024	CFJ 2 024	BP 2 025	
01	Autonomie financière	2 300,00	2 468,00	2 000,00	
0101	Receives sur Comptes de Prévisions	2 300,00	2 468,00	2 000,00	
74	Receives sur subventions, participations	612 000,00	610 000,00	700 000,00	
7401	Receives sur subventions de l'État	1,00	1,00	1,00	
7402	Receives sur subventions de collectivités territoriales	611 000,00	609 000,00	699 000,00	Communes de communes de communes
7403	Receives sur subventions de particuliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
75	Autres produits	0,00	0,00	0,00	
7501	Produits de la vente de biens et services	0,00	0,00	0,00	Produits de la vente de biens et services
80	Résultats antérieurs	150 000,00	150 000,00	150 000,00	
8001	Résultat de l'exercice précédent	150 000,00	150 000,00	150 000,00	
TOTAL		764 300,00	762 468,00	752 000,00	

COMPTES		DEPENSES INVESTISSEMENT			Observations
MSZ	LIBELLE	BP-DW1+ DW2 2 024	CFJ 2 024	BP 2 025	
01	Travaux d'équipement	77 000,00	82,00	82 000,00	
0101	Travaux d'équipement de matériel	77 000,00	82,00	82 000,00	
0102	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0103	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0104	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0105	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0106	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0107	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0108	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0109	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0110	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0111	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0112	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0113	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0114	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0115	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0116	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0117	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0118	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0119	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0120	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0121	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0122	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0123	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0124	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0125	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0126	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0127	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0128	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0129	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
0130	Travaux d'équipement de matériel	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		77 000,00	82,00	82 000,00	

COMPTES		RECETTES INVESTISSEMENT			Observations
MSZ	LIBELLE	BP-DW1+ DW2 2 024	CFJ 2 024	BP 2 025	
01	Recettes d'investissement	23 000,00	23 000,00	23 000,00	
0101	Recettes d'investissement	23 000,00	23 000,00	23 000,00	
0102	Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,	



ANNEXE 3 ESTIMATION BP 2025

ID : 031-253102388-20250214-D_240214_1_1-DE

REVENUS FONCTIONNEMENT		BP+DM1+DM2	CFU	BP	Observations
COMPTES	LIBELLE	2 024	2 024	2 025	
017	Charges de gestion générales	25 280,00	24 256,91	22 820,00	
018	Amortissement des stocks	1 250,00	1 250,15	1 410,00	
019	Acquisition stocks de fournitures de bureau	1 250,00	1 250,15	1 410,00	
030	Énergie	700,00	824,56	800,00	Abonnement 1120 de chauffage électrique
031	Équipement informatique	900,00	873,82	1 000,00	
041	Services extérieurs	44 380,00	44 444,17	41 000,00	
042	Contrats de prestation de services	9 200,00	10 029,42	9 200,00	AFSC Contractual Prestations services (AFSC) prestations informatiques / AFSC Contrat espace (AFSC) prestations Bâtiment (AFSC)
043	Location immobilières	8 200,00	14 435,41	11 000,00	Location Bâtiment
044	Location mobilières	600,00	203,35	1 000,00	Location Véhicule
045	Charges sociales	12 500,00	14 706,92	12 500,00	Supplément SCAF
046	Indemnités diverses	2 000,00	1 419,11	1 000,00	
047	Indemnités diverses	600,00	1 04,94	500,00	
048	Primes d'assurance	200,00	200,00	200,00	
049	Autres	2 000,00	1 434,91	1 500,00	
050	Impôts et taxes	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
051	Charges de fonctionnement	60 000,00	64 000,00	60 000,00	
052	Autres dépenses matérielles	24 080,00	24 112,82	22 910,00	
053	Autres dépenses immatérielles	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
054	Amortissements et dépréciations	14 000,00	14 000,00	14 000,00	Conseil technique cabinet Coocoo
055	Dotations, provisions et réserves	4 500,00	2 000,10	2 000,00	
056	Autres dépenses financières	1 000,00	200,10	200,00	Finances locales
057	Autres	2 000,00	1 800,52	1 800,00	
058	Dotations, provisions et réserves	900,00	500,00	900,00	Autres dotations
059	Primes d'assurance	2 000,00	1 400,91	1 000,00	Assurances
060	Voyages déplacements missions	2 000,00	1 800,00	2 000,00	Assurances
061	Frais de déplacement des élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
062	Frais de déplacement des élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
063	Frais de déplacement des élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
064	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
065	Conventions de prestations	2 000,00	2 000,00	2 000,00	Convention prestation services des SCo
066	Autres dépenses diverses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
067	Dotations, provisions et réserves	210 700,00	225 419,97	222 400,00	
068	Autres dépenses	2 000,00	2 118,84	2 100,00	
069	Autres dépenses	2 000,00	2 118,84	2 100,00	Indemnité départ
070	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
071	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
072	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
073	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
074	Autres dépenses	154 979,00	158 973,47	157 500,00	2025 - temps plein 3 agents
075	Autres dépenses	100 000,00	101 100,00	114 000,00	
076	Autres dépenses	4 000,00	2 100,00	2 000,00	
077	Autres dépenses	60 100,00	55 973,47	65 500,00	
078	Autres dépenses	24 100,00	27 100,00	24 000,00	
079	Autres dépenses	20 000,00	14 000,00	10 000,00	
080	Autres dépenses	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
081	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
082	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
083	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
084	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
085	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
086	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
087	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
088	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
089	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
090	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
091	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
092	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
093	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
094	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
095	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
096	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
097	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
098	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
099	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
100	Autres dépenses	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
TOTAL		222 000,00	229 999,94	222 000,00	

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP+DM1+DM2	CFU	BP	Observations
COMPTES	LIBELLE	2 024	2 024	2 025	
017	Allocation de charge	2 300,00	2 300,00	2 300,00	
049	Frais de location	2 250,00	2 250,00	2 250,00	
050	Reboursesments, cotisations, participations	615 000,00	615 000,00	702 000,00	
051	Autres recettes	0,00	0,00	0,00	
052	Autres recettes	6 000,00	6 000,00	6 000,00	Contribution des collectivités membres
053	Autres recettes	6 000,00	6 000,00	6 000,00	
054	Autres recettes	6 000,00	6 000,00	6 000,00	
055	Autres recettes	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
056	Autres recettes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
057	Autres recettes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
058	Autres recettes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
059	Autres recettes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
060	Autres recettes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
TOTAL		777 000,00	777 000,00	752 000,00	

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP+DM1+DM2	CFU	BP	Observations
COMPTES	LIBELLE	2 024	2 024	2 025	
001	Investissements immobiliers	27 747,66	352,00	32 588,88	
002	Travaux d'entretien, de réparation et de remplacement	27 747,66	0,00	27 500,00	Evénement 2025 à l'initiative des communes et perspectives 2025 - réponse à l'AMU de la Région
003	Travaux d'entretien, de réparation et de remplacement	14 800,00	2 756,92	14 410,00	Logiciels et services pour le développement de l'application de gestion des déchets
004	Travaux d'entretien, de réparation et de remplacement	6 000,00	1 440,00	11 000,00	Changement de logiciel de gestion des déchets
005	Travaux d'entretien, de réparation et de remplacement	2 000,00	2 000,00	2 000,00	Travaux de maintenance et d'entretien des véhicules
006	Travaux d'entretien, de réparation et de remplacement	1 000,00	0,00	1 000,00	Travaux de maintenance
007	Travaux d'entretien, de réparation et de remplacement	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAL		47 117,66	9 117,66	48 508,88	

RECETTES INVESTISSEMENT		BP+DM1+DM2	CFU	BP	Observations
COMPTES	LIBELLE	2 024	2 024	2 025	
001	Recettes d'investissement	32 837,25	32 837,25	33 010,00	
002	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
003	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
004	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
005	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
006	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
007	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
008	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
009	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
010	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
011	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
012	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
013	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
014	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
015	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
016	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
017	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
018	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
019	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
020	Recettes d'investissement	2 915,00	2 915,00	2 915,00	
TOTAL		47 117,66	47 117,66	48 508,88	